

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
24 août 2018
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 23 août 2018, adressée à la Présidente
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une lettre datée du 21 août 2018, que j'ai reçue de l'*Arakan Rohingya Society for Peace and Human Rights*, dirigée par Mohib Bullah, un réfugié rohingya (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Karel J. G. **van Oosterom**



**Annexe à la lettre datée du 23 août 2018 adressée
à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Il y a tout juste un an, plus de 700 000 Rohingya de l'État rakhine ont été victimes d'une opération de nettoyage ethnique menée par les forces armées du Myanmar. Nous, réfugiés rohingya, groupes de la diaspora et associations de défense des droits de l'homme du Myanmar, avons passé ces 12 derniers mois à surmonter le traumatisme causé par les atrocités du Gouvernement du Myanmar, et à décider des mesures à prendre.

Les atrocités commises par le Gouvernement du Myanmar comprennent, notamment, le recours systématique à la force et à l'intimidation des civils, le meurtre d'hommes, de femmes et d'enfants, les violences sexuelles et la destruction délibérée, notamment par le feu, des maisons et des biens. Ceux d'entre nous qui vivent dans les camps ont survécu à ces horreurs, mais des dizaines de milliers de civils n'ont pas eu cette chance. Ces victimes méritent que justice soit faite, et nous sommes en droit d'attendre des mesures crédibles qui nous permettent de rentrer chez nous.

Nous étions d'un optimisme prudent lorsque, au printemps 2018, le Conseil de sécurité a décidé de se rendre à Cox's Bazar et dans l'État rakhine. Nous étions également pleins d'espoir lorsque le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies s'est rendu dans nos camps au Bangladesh, en juillet, et lorsqu'il a demandé aux États Membres de renforcer les pressions imposées au Myanmar afin que nous puissions rentrer chez nous en toute sécurité. Comme le Secrétaire général, nous pensions que les membres du Conseil pourraient surmonter les divisions qui empêchent toute action et prendre les mesures nécessaires pour nous permettre de rentrer en toute sécurité, dans la dignité et de notre plein gré. Nous craignons cependant que nos vœux ne se réalisent pas.

Un an après l'opération de nettoyage ethnique, le Myanmar n'a toujours pas fermé ses camps de déplacés. Au total, 128 000 personnes (dont une majorité de Rohingya) sont toujours internées dans des camps gérés par l'État. L'exode de réfugiés au Bangladesh se poursuit, car les conditions au Myanmar ne se sont pas améliorées. Au contraire, elles ont empiré. Nos frères et nos sœurs au Myanmar disent que les restrictions imposées à leurs déplacements ont été renforcées. Les atteintes à la liberté religieuse ont été aggravées par de nouvelles interdictions relatives à l'instruction religieuse et à la construction de lieux de culte où étudier la Bible et le Coran. Les minorités religieuses et ethniques n'ont toujours pas accès aux moyens d'existence, à l'éducation et aux services de santé de base et subissent des violences commanditées par l'État. Cette année, des centaines de milliers de civils innocents ont été contraints de fuir en raison des attaques menées par l'armée du Myanmar dans les États kachin, shan et kayin, où l'armée procède à des bombardements aveugles et se sert des civils comme boucliers humains et démineurs. Même des étudiants qui manifestaient pacifiquement à Yangon n'ont pas été épargnés.

Le Gouvernement du Myanmar ne créera jamais de son propre chef les conditions nécessaires au retour des Rohingya. Il prétend mettre en œuvre des réformes, mais n'a pris aucune mesure pour remédier aux causes profondes de la crise des Rohingya. Au contraire, il refuse d'accorder la citoyenneté aux Rohingya, ou même de reconnaître le nom « Rohingya ». Les autorités de l'État s'opposent à toute action internationale légitime visant à traduire les criminels de guerre en justice et à rendre justice aux victimes. La soi-disant « Commission d'enquête » du Gouvernement, le sixième mécanisme de ce type créé par le gouvernement d'Aung San Suu Kyi à ce jour, ne nous inspire aucune confiance. Comme les nombreux

mécanismes précédents, elle a pour seul objet de freiner toute action et de détourner l'attention. Sa mission n'est pas de faire en sorte que les victimes obtiennent justice, mais de soustraire les criminels de guerre aux pressions. Le Gouvernement du Myanmar espère que l'attention internationale se relâchera et que la situation des Rohingya sera oubliée. Vous, les membres du Conseil de sécurité, êtes les seuls à pouvoir faire en sorte que ce ne soit pas le cas et que les pressions sur le Gouvernement du Myanmar se poursuivent. Nous pressons donc le Conseil d'intensifier ses efforts visant à :

- **Superviser et surveiller le processus de rapatriement.** Cela suppose non seulement, la communication régulière d'informations au Conseil de sécurité sur tout accord de rapatriement, mais également des consultations directes, approfondies et suivies avec les Rohingya. Aucune décision sur notre avenir ne devrait être prise sans notre participation. Pour qu'un processus de rapatriement soit volontaire, nous ne pouvons pas en être exclus. Aucun accord, pas même le mémorandum d'accord conclu entre le Myanmar d'une part et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Programme des Nations Unies pour le développement d'autre part, ne peut être efficace ou crédible s'il ne bénéficie pas de notre consentement.
- **Continuer de presser le Myanmar de remédier aux causes profondes de la crise des Rohingya.** Il n'y aura pas de solution durable tant que le Gouvernement du Myanmar ne nous aura pas rendu notre citoyenneté, ne nous traitera pas comme des êtres humains et n'accordera pas aux Rohingya – et à toutes les minorités du Myanmar – les droits qui sont les leurs.
- **Garantir un processus crédible d'établissement des responsabilités.** La Commission d'enquête du Myanmar est une imposture. Pour qu'un processus d'établissement des responsabilités jouisse de la confiance des victimes, le Conseil devrait déférer la situation du Myanmar à la Cour internationale de Justice. À défaut, les États Membres devraient créer pour le Myanmar un mécanisme international impartial et indépendant, chargé de recueillir des preuves des atrocités et d'établir des dossiers en état d'être jugés.

À cette fin, nous recommandons au Conseil de définir des points de référence permettant d'évaluer si le Gouvernement du Myanmar améliore la situation sur le terrain. Ces points devraient comprendre :

- i) **La reconnaissance et le rétablissement de notre statut de Rohingya.** Le Myanmar doit cesser de nier notre statut de Rohingya.
- ii) **La libération des prisonniers et l'abandon des chefs d'accusation.** Tous ceux qui sont détenus de façon arbitraire par les autorités du Myanmar devraient être libérés, y compris les deux journalistes de Reuters qui ont révélé les atrocités commises contre les Rohingya. Pour commencer, les poursuites contre ces journalistes devraient être abandonnées.
- iii) **L'absence garantie de représailles.** Nous craignons fortement que ceux qui retournent au Myanmar soient emprisonnés ou victimes de représailles de la part du régime. Le Gouvernement doit garantir expressément que ceux qui rentrent ne seront pas persécutés et que les fonctionnaires rohingya seront autorisés à rester en poste.
- iv) **La fermeture des camps de déplacés.** Les camps de déplacés, à Sittwe et ailleurs, devraient être détruits et leurs résidents devraient être libres de rentrer chez eux. La construction de nouveaux camps de déplacés devrait cesser immédiatement.
- v) **Le libre accès des médias, des associations de défense des droits de l'homme et de l'ONU à l'État rakhine.** Si le Myanmar est sincère en ce qui concerne

les réformes, il doit accorder aux journalistes, aux associations de défense des droits de l'homme et à l'ONU – notamment la mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar et le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar – un accès total et sans entraves à toutes les zones qui les intéressent.

vi) **La suppression des cartes de vérification de la nationalité.** Depuis des générations, les documents d'identité ont été utilisés pour institutionnaliser le statut de seconde zone des Rohingya en tant que non-ressortissants. L'utilisation par le Myanmar de cartes de vérification de la nationalité est une tentative dissimulée de nous refuser l'égalité et la dignité auxquelles nous avons droit en tant que ressortissants du Myanmar, et elle doit cesser.

vii) **Le droit garanti à la liberté de religion, à l'éducation, à la santé, à la liberté de circulation et à l'accès aux marchés.** Les droits fondamentaux de toutes les minorités ethniques et religieuses du Myanmar doivent être garantis, dans la loi et dans la pratique.

viii) **La réhabilitation de nos terres, de nos villages et de nos biens.** Notre territoire dans l'État rakhine a été dévasté. Nous ne pouvons pas y retourner avant que nos terres, nos villages et nos biens soient pleinement restaurés et nous soient rendus.

ix) **De véritables consultations, directes et suivies, avec les Rohingya.** Le Myanmar doit véritablement nous demander notre avis et accepter notre contribution. Il ne suffit pas de nous écouter : nous, les Rohingya, devons véritablement contribuer à définir les termes de tout futur processus de rapatriement, ce qui inclut l'établissement d'un mémorandum d'accord contraignant entre les Rohingya et le Gouvernement du Myanmar.

x) **L'acceptation de la présence de forces de sécurité des Nations Unies dans l'État rakhine.** Nous ne pouvons pas retourner au Myanmar tant que notre sécurité dans l'État rakhine n'est pas garantie. Une mission civile d'observation des Nations Unies sur le terrain, dans l'État rakhine, contribuerait à fournir les garanties dont nous avons besoin pour rentrer chez nous en toute sécurité et de notre plein gré.

Si les points de référence susmentionnés sont atteints, le processus nous inspirera davantage confiance et les conditions nécessaires à notre retour sur notre territoire seront réunies. Dans le cas contraire, et en l'absence de progrès tangibles sur le terrain (que les organismes des Nations Unies ont eux-mêmes demandés), les États Membres devraient prendre des mesures fermes et ciblées. S'agissant du Myanmar, le Conseil de sécurité ne peut plus se permettre de faire comme si de rien n'était. Les accords commerciaux et militaires avec le Gouvernement du Myanmar devraient être réexaminés et, s'il y a lieu, annulés. Vous avez maintenant vu de vos propres yeux les conséquences des crimes contre l'humanité commis par le Myanmar. Nous espérons que nos souffrances resteront gravées dans votre mémoire et contraindront le Conseil à imposer les pressions nécessaires pour obliger le Gouvernement du Myanmar à accomplir des progrès tangibles.

Le Président
de l'*Arakan Rohingya Society for Peace and Human Rights*
(Signé) Mohib **Bullah**
Kutupalong, Ukhia, Cox's Bazar, Bangladesh